

Nevers,

24 FEV. 2023

Délégation à l'Attractivité des Territoires,
aux Nouvelles Ruralités et à l'Agenda 21

Commune de MARZY
Louis-François MARTIN
Maire
Mairie
Place de l'église
58180 MARZY

Dossier suivi par : Dominique LACROIX
T. : 03.86.60.67.38
Mail : dominique.lacroix@nievre.fr
Réf. : DAT-2023-02-633
DL/MB

Objet : procédure de modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire, *Avec Louis-François,*

Par courrier reçu le 2 février dernier, et conformément aux articles L132-7 et L153-40 du Code de l'Urbanisme, vous m'avez notifié un projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de votre commune .

Ce projet vise à classer en zone A une parcelle actuellement située en zone N afin de permettre à une exploitation agricole de construire un hangar à usage de stockage.

Eu égard aux caractéristiques du site d'implantation et au fait que la modification envisagée demeure limitée à la superficie de la parcelle BS 98, considérant, par ailleurs que le principe d'installation d'une toiture photovoltaïque respecte les prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Nevers, j'ai le plaisir de vous faire part de mon avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Amities,

Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental

Copie à M. le Président du syndicat mixte du SCOT du Grand Nevers